



*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 12 octobre 2022*

## **Projet de loi** **approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des** **Services industriels de Genève pour l'année 2023**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Budget d'exploitation**

Le budget d'exploitation 2023 des Services industriels de Genève est  
approuvé conformément aux chiffres suivants :

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| a) total des produits :  | 1 291 millions de francs |
| b) total des charges :   | 1 257 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 34 millions de francs    |

### **Art. 2 Budget d'investissement**

Le budget d'investissement 2023 des Services industriels de Genève,  
s'élevant à 297 millions de francs, est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2023 des Services industriels de Genève (ci-après : SIG), adopté par leur conseil d'administration en date du 30 juin 2022, et vous propose de l'approuver.

### **1. Commentaires généraux**

Le projet de budget 2023 des SIG s'inscrit dans un contexte particulièrement tendu sur la scène énergétique. Après une hausse importante observée dès le milieu de l'année 2021, les prix des énergies ont connu une augmentation inédite à partir du début de la guerre en Ukraine. Cet élément de contexte est impactant pour les SIG, dans la mesure où les achats d'énergies représentent une proportion importante des charges de l'entreprise. A la date de préparation du budget, une partie significative des besoins en électricité et en gaz était cependant déjà couverte par la production propre des SIG (électricité), les contrats long terme signés avec des fournisseurs suisses, ainsi que par des achats sur le marché pour des livraisons en 2023. L'inflation et les taux d'intérêt demeurent aussi des incertitudes importantes, tout comme les cours des principaux matériaux requis pour les différents projets d'investissement prévus en 2023.

Malgré ce contexte, le budget 2023 des SIG démontre la volonté de l'entreprise d'assumer les objectifs ambitieux qui lui sont confiés en termes de transition écologique. Cela s'exprime, notamment, par l'accent mis, pour 2023, sur les investissements relatifs au déploiement des réseaux thermiques structurants, mais également par l'engagement croissant dans les autres activités destinées à faire face à l'urgence climatique (géothermie, solaire, programmes d'efficacité énergétique, gestion des déchets).

En parallèle, les SIG restent attentifs à la qualité et à la sécurité de leurs missions de base, comme en attestent les investissements prévus, dans le budget 2023, pour les réseaux et les ouvrages historiques.

Le résultat de gestion<sup>1</sup> attendu pour 2023 s'établit à 34 millions de francs, inférieur de 9 millions de francs par rapport à celui du budget 2022 et aux comptes 2021, en raison, principalement, de la très forte hausse des achats d'énergies, de l'inflation sur les charges de personnel et d'une augmentation des autres charges d'exploitation liée à des évolutions de périmètre dans certaines activités ou à des besoins opérationnels nouveaux.

Les investissements ont été budgétés à près de 300 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 72 millions de francs (soit environ 33%) par rapport aux comptes 2021 et de 27 millions de francs par rapport au budget 2022. Conformément à la votation populaire de février 2022 sur les réseaux thermiques structurants, ces investissements seront en particulier dédiés à la poursuite du développement des programmes GeniLac et GeniTerre, à la réalisation de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets des Cheneviers, qui fournira 25% de la chaleur aux réseaux thermiques structurants, au démarrage des travaux de renouvellement des installations de la STEP d'Aïre et à la première phase du déploiement des *smart meters*.

En parallèle de ces investissements ambitieux, et parce que la crise énergétique le requiert encore davantage, les SIG continueront leur engagement dans le programme éco21, en développant des partenariats et des accompagnements individualisés, notamment avec les collectivités publiques, les PME, les PMI et les acteurs de l'immobilier. L'objectif est d'atteindre, à fin 2023, des économies de 264 GWh d'électricité et 584 700 tonnes de CO<sub>2</sub>. Le budget 2023 intègre également le volet d'éco21 destiné à améliorer la gestion des déchets. Des dépenses totales de 19 millions de francs sont budgétées en 2023 pour l'ensemble des programmes éco21.

Les SIG poursuivront enfin le programme GEothermies, au bénéfice depuis 2020 d'une subvention fédérale, avec la réalisation, en 2023, d'un troisième forage de moyenne profondeur.

---

<sup>1</sup> Le résultat de gestion présente le résultat économique des activités des SIG. Il ne tient pas compte des effets comptables liés à la consolidation des participations de l'entreprise. Il exclut également les éléments comptables de caractère exceptionnel, n'entrant pas dans le cadre de la gestion ordinaire des activités de l'établissement et de nature non monétaire

## 2. Données essentielles

(MCHF)	Réel 2021	Budget 2022	Budget 2023
<b>Produits</b>	<b>956</b>	<b>954</b>	<b>1 291</b>
Achats d'énergies	-251	-253	-609
Charges de personnel	-271	-270	-274
Autres charges exploitation	-110	-106	-112
Recherche et développement	-17	-12	-5
Autres charges et redevances	-75	-79	-71
<b>Résultat d'exploitation - EBITDA</b>	<b>231</b>	<b>235</b>	<b>221</b>
Amortissements	-165	-166	-165
Charges financières nettes	-13	-16	-12
Prélèvement propriétaires	-10	-10	-10
<b>Résultat de gestion</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>34</b>
<b>Investissements</b>	<b>-225</b>	<b>-270</b>	<b>-297</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>-409</b>	<b>-410<sup>(*)</sup></b>	<b>-495</b>
EBITDA / Produits (%)	24%	25%	17%
Effectifs (EPT) fin de période	1 620	1 609	1 605
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	1.8	1.7	2.2

Chiffre mis à jour sur la base du réel 2021 et des écarts anticipés sur les flux de trésorerie en 2022.

(\*)

### *Produits et achats d'énergies*

Le budget 2023 montre une croissance très significative des achats d'énergies, tant par rapport aux comptes 2021 qu'au budget 2022. Cette hausse s'explique principalement par la forte augmentation des prix du gaz et, dans son sillage, de l'électricité, depuis le milieu de l'année 2021 puis, de façon encore plus marquée, à compter du début de la guerre en Ukraine. A cette tendance de marché s'ajoute l'augmentation annoncée par Swissgrid pour ses tarifs 2023 de prestations de transport en très haute tension. Aujourd'hui, la part de production propre et les contrats long terme conclus avec des fournisseurs suisses représentent environ 40% de l'électricité consommée à Genève par les clients régulés. Les coûts des énergies devraient néanmoins, selon les prévisions actuelles des SIG, augmenter en 2023 d'environ 140% par rapport à 2021.

Dans ce contexte, à l'instar des autres distributeurs en Suisse, le conseil d'administration des SIG a soumis au Conseil d'Etat sa décision d'augmenter les tarifs de l'électricité, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les décisions concernant les tarifs du gaz pour 2023 dépendront de l'évolution des prix sur ce marché.

### ***Charges d'exploitation (charges de personnel/autres charges d'exploitation)***

Dans le contexte de crise énergétique, la maîtrise des charges reste une priorité de l'entreprise. Les effectifs de fin de période prévus dans le budget 2023 demeurent ainsi inférieurs à ceux des comptes 2021 et du budget 2022.

En dépit des efforts prévus pour contenir les effectifs, le budget 2023 affiche des charges de personnel en légère hausse (+1%) par rapport aux comptes 2021 et au budget 2022, en raison de l'inflation de 2%, retenue dans les hypothèses sur la base des informations publiées par l'office cantonal de la statistique au moment de l'élaboration du budget.

L'augmentation des autres charges d'exploitation par rapport aux comptes 2021 et au budget 2022 est liée aux éléments suivants : nouveaux besoins technologiques, externalisation du stockage des mâchefers en raison de la fermeture imminente de la décharge du Nant-de-Châtillon et changements comptables. En parallèle, l'entreprise poursuit ses actions en matière d'optimisation de ses processus.

### ***Recherche et développement, redevances versées et autres charges***

Les charges de recherche et développement, inscrites dans le budget 2023 pour un montant de 5 millions de francs, sont destinées à couvrir les dépenses de géothermie en lien avec un nouveau forage, et seront pour une partie importante couverte par la subvention fédérale à recevoir de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). La diminution de ces charges par rapport au budget 2022 et à l'année 2021 s'explique par les coûts particulièrement importants engagés à l'automne 2021 pour la vaste campagne d'acquisition de données sismiques en trois dimensions, dont les résultats, permettant notamment de mieux cibler les forages à venir, seront bientôt connus.

Les redevances dues aux propriétaires, budgétées à hauteur de 83 millions de francs, sont en augmentation par rapport aux comptes 2021 (+10 millions de francs) et au budget 2022 (+6 millions de francs). Cette évolution concerne notamment la redevance d'utilisation du domaine public (+7,7 millions de francs, +23% par rapport à 2021, +6,1 millions de francs par rapport au budget 2022), en lien avec les adaptations des tarifs de la

distribution électrique au 1<sup>er</sup> janvier 2023. En application de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 (LSIG; rs/GE L 2 35), cette redevance est calculée en pourcentage du tarif d'utilisation du réseau et varie dès lors automatiquement en fonction de ce dernier.

Il est également prévu une augmentation des incitations financières octroyées dans le cadre du programme éco21, afin d'accompagner les Genevoises et les Genevois vers davantage de sobriété en matière de consommation d'énergies, de production de déchets et d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Les principales contributions en faveur du canton et des communes, inscrites dans le budget 2023, sont les suivantes (montants en millions de francs) :

41	Redevance pour l'utilisation du domaine public
7	Redevance pour l'utilisation de la force hydraulique
4	Fonds énergie des collectivités publiques
7	Redevance pour la gestion des eaux
5	Redevances réglementaires en matière de droit d'eau
5	Intérêts sur le capital de dotation
10	Attribution d'une part du résultat de gestion

### ***Amortissements***

Les amortissements projetés dans le budget 2023 restent stables par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021.

### ***Charges et produits financiers***

Les charges financières nettes devraient rester globalement stables par rapport aux comptes 2021. La variation favorable de 4 millions de francs par rapport au budget 2022 est attendue de la diminution des intérêts sur la différence de couverture de l'électricité, en raison de la forte diminution de cette dernière, et de la baisse de diverses autres charges financières.

### ***Investissements***

Le budget d'investissement 2023 des SIG s'élève à 297 millions de francs. Ces investissements, qui couvrent tant les besoins de renouvellement des réseaux et ouvrages historiques des SIG que les engagements en matière de transition écologique, comprennent notamment :

- 120 millions de francs pour les réseaux et ouvrages dédiés à l'électricité, le gaz, l'eau potable, les eaux usées, ainsi que le réseau télécom;

- 12 millions de francs pour la production hydraulique et photovoltaïque d'électricité;
- 95 millions de francs pour le développement de l'activité thermique;
- 36 millions de francs pour la poursuite de la réalisation de Cheneviers IV.

La forte hausse des investissements par rapport, notamment, aux comptes 2021 (+72 millions de francs), concerne principalement le déploiement des réseaux thermiques structurants, le renouvellement des installations de la STEP d'Aïre, et la poursuite de la construction de la nouvelle usine Cheneviers IV.

### **3. Conclusion**

Malgré un résultat de gestion prévu en baisse, à 34 millions de francs, principalement en raison de la crise énergétique actuelle, et un endettement net en augmentation après plusieurs années de baisse, destiné à financer l'ambitieux programme d'investissements pour la transition écologique, le budget 2023 des SIG demeure le reflet d'une situation financière saine et maîtrisée.

En dépit de la situation très tendue sur les marchés des énergies, le budget 2023 des SIG confirme la volonté de l'entreprise de répondre à ses engagements, suite notamment à la votation populaire de février 2022 confiant aux SIG le développement des réseaux thermiques structurants.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

#### Annexe :

*Budget 2023 tel qu'approuvé par le conseil d'administration des SIG lors de sa séance du 30 juin 2022*

---

# Budget 2023

Services Industriels de Genève

---

Version du budget validée par le  
Conseil d'administration le 30 juin 2022

**Document confidentiel**



## Introduction de M. Christian Brunier, Directeur général

### Moins et mieux consommer les énergies et les ressources financières

*« Alors que la férocité des incendies et des vagues de chaleur de cet été le montre, le monde change sous nos yeux. Nous nous approchons du bord du gouffre. Il n'est pas trop tard pour changer de cap, mais chaque jour qui passe signifie que le monde se réchauffe un peu plus et que le coût de l'inaction augmente. Notre destin est entre nos mains »*

*António Guterres, Secrétaire général de l'ONU*

### Un contexte marqué par les incertitudes

Le budget 2023 et le plan d'affaires 2023-2027 de SIG ont été préparés dans un contexte de crise énergétique particulièrement forte. Après la crise sanitaire liée à la Covid, la guerre en Ukraine et des actions spéculatives ont en effet généré un niveau de tension inédit sur les marchés de l'électricité et du gaz. Les projections actuelles montrent que les coûts des énergies pourraient être supérieurs de plus de 1 milliard de CHF, sur les 4 à 5 prochaines années, à ceux du précédent plan d'affaires de SIG, soit une hausse de ces coûts de plus de 100%. Malgré sa politique d'achats d'énergies prudente, et sa production propre permettant d'amortir une partie de ce choc énergétique, SIG n'a pas d'autre choix que de répercuter ces effets haussiers sur ses prix ou ses tarifs, notamment si elle veut maintenir son niveau d'engagement dans la transition écologique.

### Sobriété écologique mais aussi économique

Dans ce contexte de crise énergétique, le programme éco21 est une composante essentielle de la sobriété écologique. Il offre toujours la meilleure des réponses face à l'urgence climatique, en permettant des économies tangibles d'électricité et de CO<sub>2</sub>. Il contribue également, par les incitations à moins consommer, à renforcer l'indépendance énergétique du canton, et offre la possibilité de réduire sa facture d'électricité.

Afin de modérer le plus possible l'effet de la hausse des coûts des énergies, l'entreprise s'engage à tout mettre en œuvre pour maîtriser ses charges, comme elle l'avait d'ailleurs déjà fait par le passé, en réussissant les objectifs d'économies de charges d'exploitation qu'elle s'était fixés pour la période 2015-2020. Sa première action pour 2023 consiste à contenir ses effectifs par rapport au budget 2022, alors que son périmètre d'actions s'étend grandement (thermique renouvelable, géothermie, éco21 déchets, ...).

### Maintien de l'engagement face à l'urgence climatique

SIG, en tant que bras industriel de l'Etat, compte assumer, malgré le contexte difficile, le rôle qui lui a été confié en matière de transition écologique, afin de faire sortir le canton, au plus vite, des énergies fossiles. Le budget 2023, et, plus largement le plan d'affaires 2023-2027, illustrent la volonté de l'entreprise d'atteindre les objectifs et défis ambitieux qui lui ont été fixés, tout en tenant compte des contraintes industrielles, commerciales et financières auxquelles elle doit faire face.

Honoré du soutien populaire obtenu lors de la votation sur les réseaux thermiques structurants, SIG a prévu, pour 2023, d'accentuer encore un peu plus le déploiement de GeniLac (réseau hydrothermique alimenté par l'eau pompée dans le Léman) et GeniTerre (réseau dont la chaleur sera produite par des installations qui valoriseront les ressources géothermiques, celles issues de la valorisation des déchets ou de la récupération de chaleur des eaux usées). Le budget 2023 et le plan d'affaires 2023-2027 consacrent donc une part importante des investissements à la poursuite de ces deux réseaux, qui auront non seulement un fort impact écologique mais également un effet positif non négligeable sur l'économie locale, à l'image des retombées attendues de l'agrément commercial ProClimat qui sera proposé aux partenaires de SIG en matière de thermique. Le développement des installations photovoltaïques étant aussi une clé de la transition et de l'indépendance énergétiques, son déploiement, par SIG ou par les producteurs indépendants, est également inscrit dans le budget 2023 et le plan d'affaires 2023-2027.

Les ressources accrues engagées dans la transition écologique ne prêteront bien évidemment pas les investissements dans les activités historiques de SIG, qui doivent permettre à l'entreprise de continuer à fournir des prestations de grande qualité et à haut niveau de fiabilité, à la population et aux entreprises genevoises.

## Contexte politico-législatif

### Au niveau fédéral

#### Contexte de crise énergétique

Dans le contexte de crise énergétique, la principale préoccupation politique actuelle concerne la sécurité d'approvisionnement du pays, tant en électricité qu'en gaz, notamment pour l'hiver 2022, et la mitigation d'une pénurie d'énergies à moyen-terme. A ce titre, le Conseil fédéral a adressé au Parlement, le 18 mai 2022, un projet de loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (LFiEI) - Alpiq, Axpo et BKW - ainsi qu'un arrêté fédéral pour un crédit y relatif de 10 milliards de CHF. Ce mécanisme doit garantir l'approvisionnement en électricité en Suisse en évitant un effondrement du système, en cas de dérive des prix sur le marché. Le projet a été adopté le 16 juin 2022 par le Conseil des Etats. Il sera discuté par le Conseil national en septembre 2022. Le Conseil fédéral a, également, par ordonnance du 4 mai 2022, chargé l'Association suisse de l'industrie gazière de mettre en place une organisation de crise pour le secteur gazier, analogue à l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise.

#### Autres révisions législatives en cours

Les débats parlementaires relatifs au projet global de modification de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et de la Loi sur l'énergie (LEne) ont commencé courant 2022. Considérant que cette révision d'ensemble nécessiterait du temps, le Parlement a révisé la LEne fin 2021, afin d'éviter toute interruption de soutien aux énergies renouvelables. Cette révision généralise notamment, à l'ensemble de ces dernières, l'instrument des contributions d'investissement jusqu'à fin 2030. Ces modifications devraient entrer en vigueur début 2023.

Le Conseil fédéral a décidé de remanier le projet de nouvelle Loi sur l'approvisionnement en gaz (LapGaz), à la lumière des enseignements de la crise ukrainienne ; le nouveau projet est prévu pour mi-2023.

En attendant un nouveau projet de Loi sur le CO<sub>2</sub>, après le refus du projet initial par le peuple, le Parlement a prolongé la loi existante jusqu'à fin 2024, permettant ainsi de maintenir l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la loi en vigueur, ainsi que le système d'exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub> et les conventions d'objectifs. Fin 2021, le Conseil fédéral a mis en consultation un nouveau projet de révision de la loi, qui s'appuie sur des incitations plutôt que des augmentations de taxes sur l'essence et le CO<sub>2</sub>.

### Au niveau cantonal

Le Grand Conseil a adopté, le 12 novembre 2021, un projet de loi modifiant la Loi sur les ressources du sous-sol (LRSS), qui confie notamment l'utilisation des nappes du domaine public à des fins géothermiques à SIG. Le Conseil d'Etat n'a pas encore décidé de son entrée en vigueur.

Le 13 avril 2022, le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'application de la loi cantonale sur l'énergie (REn) qui adresse, en particulier, le sujet de l'abaissement du seuil de l'indice de dépense de chaleur (IDC) à 450 MJ/m<sup>2</sup>/an, pour tous les bâtiments, et prévoit que le recours aux énergies renouvelables ou de récupération de chaleur lors du changement de chaudières, devienne la norme.

Du fait de la nouvelle ordonnance fédérale sur les déchets (OLED), et dans le but d'introduire une nouvelle politique cantonale de gestion des déchets ainsi qu'un nouveau Plan cantonal de gestion des déchets 2019-2024, une révision de la Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) et de son règlement d'application sont en cours. Le projet de loi du Conseil d'Etat a été adressé au Grand Conseil le 23 juin 2021, lequel l'a renvoyé en commission le 2 septembre 2021.

## Evolution des marchés de l'énergie

### Marché de l'électricité

Le marché européen de l'électricité a connu une hausse considérable, qui a démarré dès le milieu de l'année 2021, puis s'est accrue en 2022. L'origine de cette augmentation continue provient principalement de l'envolée des prix sur le marché du gaz, dont les causes, multiples, se sont succédé depuis plus d'une année :

- Un printemps 2021 froid, et des stocks qui ne se sont reconstitués que partiellement durant l'été suivant ;
- La demande importante de gaz en Asie, et la reprise de l'économie mondiale en 2021 après le ralentissement lié à la Covid ;
- Les tensions entre l'Europe, les Etats-Unis et la Russie concernant d'une part l'Ukraine et d'autre part l'homologation du nouveau gazoduc North Stream 2 ;
- L'entrée en guerre de la Russie contre l'Ukraine et les sanctions économiques, notamment dans le domaine de l'énergie, qui ont suivi.

La forte augmentation du prix de l'électricité a concerné dans un premier temps les échéances de livraison proches, soit principalement le quatrième trimestre 2021 et le premier trimestre 2022. Elle s'est ensuite propagée à des dates de livraison plus éloignées (hiver 2022-2023 notamment). Les marchés ont en effet considéré que les tensions avec la Russie étaient de nature à perdurer, et que l'Europe devrait par conséquent trouver d'autres sources d'approvisionnement en gaz, vraisemblablement plus chères. A cet élément se sont ajoutées des difficultés d'approvisionnement sur le marché de l'électricité, en raison d'une faible hydraulicité et de l'indisponibilité d'une partie importante du parc nucléaire français.

### Marché du gaz

Le marché européen du gaz naturel a continué sa hausse commencée durant l'été 2021. Les niveaux records atteints sur le marché « spot » en décembre 2021 ont été dépassés début mars 2022, quelques semaines après le début du conflit en Ukraine, avec un prix qui a presque atteint 250 €/MWh.

La relative clémence de l'hiver 2022, en comparaison de la moyenne historique des températures, a toutefois permis de reconstituer les stocks à un niveau d'environ 40% à fin mai 2022, soit bien supérieur à celui de l'année dernière, à la même période. Ceci a eu pour effet de stabiliser les prix sur le marché « spot » (90 €/MWh le 19 mai 2022), le risque de rupture de l'approvisionnement sur le court terme semblant moins probable à mi-année 2022.

Depuis cette date, la perception des marchés concernant la crise énergétique a de nouveau généré la peur d'une rupture des livraisons, et donc d'approvisionnement, pour l'hiver 2022, provoquant de nouvelles hausses conséquentes des prix pour des livraisons durant les hivers 2022 et 2023.

## Principales hypothèses

### Réseaux

- Distribution électricité :
  - Hausse de la consommation d'électricité de 1.3 % par rapport à 2022, et de 3.3 % par rapport à 2021, en prévision d'un retour à la normale après la crise sanitaire de 2020 et 2021.
  - Stabilité de la rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC), fixée par la Confédération (DETEC) à 3.83 %.
  - Augmentation du tarif moyen de l'utilisation du réseau électrique de 15 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour couvrir la hausse des tarifs annoncée par Swissgrid, et le déficit de couverture 2022.
  - Début du déploiement des smartmeters (environ 10'000 compteurs).
- Distribution gaz :
  - Baisse des volumes distribués de 3.6 % par rapport à 2021 (effet climatique).
- Eau potable et eaux usées :
  - Hausse de la consommation de 4.8 % par rapport à 2021 (pluviométrie élevée au printemps et durant l'été 2021 non représentative de la tendance climatique en Suisse).
  - Absence de modification tarifaire en 2023.
- Telecom :
  - Connexions FTTH (Fiber to the Home) supérieures de 21 % par rapport à 2021, grâce au plein effet des contrats signés avec les fournisseurs.
- Tous réseaux :
  - Hausse des investissements afin, d'une part, de garantir la fiabilité et la sécurité des prestations essentielles, et, d'autre part, de faire évoluer ou réaliser certains ouvrages.

### Energies

- Electricité :
  - Hausse du tarif moyen de l'énergie électrique de 38 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en raison de la très forte augmentation des coûts d'approvisionnement en électricité.
  - Maintien du niveau de coûts de gestion et bénéfice approprié selon la directive 5/2018 de l'EiCom, soit 75.- CHF par installation.
- Gaz :
  - Hausse tarifaire projetée en 2023, compte tenu des prévisions toujours haussières des coûts d'approvisionnement.
- Thermique / Géothermie / Solaire :
  - Croissance des volumes thermiques pour atteindre 586 GWh en 2023, (+ 13 % par rapport à 2021) avec une augmentation, en parallèle, des investissements prévus.
  - Poursuite des forages géothermiques et des frais de R&D y afférents.
  - Installation de 5 MWh (puissance installée) complémentaires de solaire.
- Autres activités :
  - Montée en puissance de l'engagement en matière d'électromobilité.

### Autres

- Augmentation salariale (y compris inflation) de 2.0 %.

## Chiffres-clés

(MCHF)	Réel 2021	Budget 2022	Budget 2023
<b>Produits</b>	<b>956</b>	<b>954</b>	<b>1 291</b>
Achats d'énergies	-251	-253	-609
Charges de personnel	-271	-270	-274
Autres charges exploitation	-110	-106	-112
Recherche et développement	-17	-12	-5
Autres charges et redevances	-75	-79	-71
<b>Résultat d'exploitation - EBITDA</b>	<b>231</b>	<b>235</b>	<b>221</b>
Amortissements	-165	-166	-165
Charges financières nettes	-13	-16	-12
Prélèvement propriétaires	-10	-10	-10
<b>Résultat de gestion</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>34</b>
<b>Investissements</b>	<b>-225</b>	<b>-270</b>	<b>-297</b>
<b>Dette nette</b>	<b>-409</b>	<b>-410<sup>(*)</sup></b>	<b>-495</b>
EBITDA / Produits (%)	24%	25%	17%
EPT (fin de période)	1 620	1 609	1 605
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	1.8	1.7	2.2

(\*) : chiffre mis à jour sur la base du réel 2021 et des écarts anticipés sur les flux de trésorerie en 2022.

### Commentaire général

Le budget de SIG est une prévision des comptes de gestion de l'entreprise. Il présente par conséquent les résultats économiques attendus des activités de SIG, sans les effets de la consolidation des sociétés du groupe, et sans la prise en compte d'éléments exceptionnels n'entrant pas dans la gestion ordinaire des activités.

En règle générale, le budget de l'entreprise ne tient pas compte de l'application des normes IFRS. Ainsi, il n'inclut ni les corrections de valeurs d'actifs, ni les variations actuarielles relatives aux engagements de retraite qui sont difficilement prévisibles. Toutefois, l'entreprise peut être amenée à considérer certaines normes IFRS dans le budget, lorsque celles-ci n'affectent que la présentation du compte de résultat ou des investissements, et ce, en vue de faciliter la comparaison du budget puis des comptes de gestion avec les comptes consolidés de l'entreprise.

La dette nette à fin 2022, servant de base de départ pour la prévision du budget 2023, a été revue à la baisse de 37 MCHF par rapport au budget 2022, en anticipation d'un niveau d'investissements attendus pour 2022 inférieur au budget 2022. Cette revue à la baisse se fonde sur les informations disponibles au mois de mai 2022, et ne tient donc pas compte d'éventuels éléments exceptionnels qui pourraient survenir d'ici la fin de l'année 2022 en lien, notamment, avec la crise énergétique et affecter la trésorerie.

## Principaux commentaires

### Synthèse

Le résultat de gestion 2023 de SIG devrait s'établir à 34 MCHF, soit un niveau inférieur de 9 MCHF (- 21 %) par rapport au réel 2021 et au budget 2022. La baisse est attendue principalement au niveau du résultat d'exploitation (EBITDA), en retrait de 14 MCHF (- 6 %) par rapport au budget 2022 et de 10 MCHF (- 5 %) par rapport au réel 2021 ; cette diminution est due principalement à la forte hausse des achats d'énergies. La légère augmentation des charges de personnel en raison de l'inflation, et la hausse des coûts d'exploitation du fait de besoins opérationnels nouveaux, seront compensées par la baisse des autres charges.

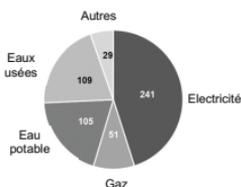
Les investissements 2023 sont budgétés à hauteur de 297 MCHF, à comparer aux 270 MCHF du budget 2022 et aux 225 MCHF du réel 2021. La majeure partie de l'augmentation est attribuable aux activités concourant à la transition écologique, en particulier la thermique et le solaire. Des montants conséquents devraient également être affectés au démarrage des travaux de renouvellement des installations de la STEP d'Aïre, et à la poursuite de la construction de la nouvelle usine de valorisation des déchets (Cheneviers IV), ouvrages qui, en plus de leurs missions de base, contribueront, à terme, à l'alimentation en chaleur des réseaux thermiques structurants.

Avec un résultat d'exploitation en baisse et un programme d'investissements toujours ambitieux, l'endettement net à fin 2023 devrait augmenter, mais restera maîtrisé, comme le démontre le ratio "dette nette / EBITDA" attendu pour l'année prochaine (2.2 années).

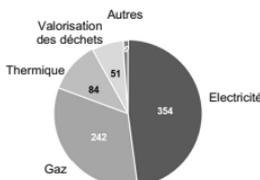
### Produits

Le budget 2023 prévoit une hausse significative des produits par rapport au budget 2022 et au réel 2021 (environ + 335 MCHF, soit + 35 %). Cette hausse est principalement attendue de la partie Energies (+315 MCHF, soit + 75 %), en lien avec la forte augmentation des coûts d'approvisionnement en électricité et en gaz. L'envolée des prix sur les marchés des énergies a déjà rendu des décisions d'adaptations tarifaires nécessaires (hausse du gaz le 1<sup>er</sup> mai 2022 et augmentation des tarifs de l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023). La progression des revenus de la thermique devrait, quant à elle, se poursuivre principalement avec la croissance des volumes, qui viendra s'ajouter à l'effet, sur les produits de la hausse des coûts des énergies, au travers des mécanismes d'indexation des contrats. Dans la partie Réseaux, les produits devraient augmenter de 20 MCHF (+ 4 %) par rapport au budget 2022 et de 24 MCHF (+ 5 %) par rapport au réel 2021. Cette hausse concernera principalement la distribution d'électricité, dont les produits sont appelés à augmenter avec l'adaptation tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023, destinée à couvrir la hausse des coûts qui seront facturés en 2023 par Swissgrid (gestionnaire du réseau de transport très haute tension) ainsi que la différence de couverture relative à 2022. En parallèle, les produits des prestations dues aux collectivités publiques augmenteront également, du fait de leur calcul sur la base du revenu de la distribution d'électricité.

Réseaux - 534 MCHF



Energies - 740 MCHF



## Achats d'énergies

Le budget 2023 prévoit une hausse substantielle des achats d'énergies par rapport au budget 2022 et réel 2021 (environ 355 MCHF, soit + 140 %) ; ces derniers devraient s'établir à un niveau de 609 MCHF. Cette augmentation conséquente est principalement liée aux coûts d'approvisionnement en électricité et en gaz. Les prix du marché ont en effet connu une tendance haussière depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2021, qui s'est accentuée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 avec la guerre en Ukraine. Cette hausse touche également les livraisons 2023. En parallèle, et pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, Swissgrid augmentera ses tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour l'ensemble de ses prestations de transport en très haute tension (+ 14 MCHF par rapport au budget 2022 et + 19 MCHF par rapport à 2021).

## Charges de personnel

Compte tenu de la volonté de l'entreprise de maîtriser ses charges, afin de maintenir les hausses tarifaires, rendues nécessaires par l'évolution des prix sur les marchés des énergies, à un niveau modéré, l'entreprise a décidé de contenir ses effectifs malgré ses nombreuses activités en développement. La cible budgétaire en termes d'EPT fin de période a donc été fixée à un niveau inférieur tant au budget 2022 qu'au réel 2021. Les charges de personnel devraient néanmoins légèrement augmenter, en raison d'un niveau d'inflation élevé (hypothèse de 2%, retenue sur la base de l'indice fourni par l'Office cantonal de la statistique au moment de l'élaboration du budget).

## Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont prévues en légère hausse par rapport au réel 2021 (+2 MCHF) et au budget 2022 (+ 6 MCHF). Cette augmentation est liée à des nouveaux besoins technologiques, à l'externalisation du stockage des mâchefers en raison de la fermeture de la décharge du Nant-de-Châtillon prévue fin 2022 et à des dépenses qui ne sont désormais plus activables (règles comptables ou fixées par la Commission fédérale de l'électricité).

## Recherche et développement, redevances versées et autres charges

La rubrique « Recherche et développement » couvre des dépenses à ce stade non activables car relatives à des phases exploratoires et non d'exploitation. En 2023, ces dépenses d'un total de 5 MCHF concerneront la géothermie, et seront en partie couvertes par la subvention fédérale à recevoir de l'OFEN. Ces dépenses sont attendues en forte baisse par rapport au réel 2021, année durant laquelle la vaste campagne de géophysique en trois dimensions avait été réalisée.

Les redevances versées et autres charges (71 MCHF dans le budget 2023) comprennent principalement la redevance pour l'utilisation du domaine public versée aux propriétaires de SIG, d'autres redevances cantonales, les incitations éco21 (programmes d'économie d'électricité, de réduction du CO2 et d'optimisation de la gestion des déchets), la contribution au fonds fédéral pour les micropolluants ainsi que la part de main d'œuvre activée sur les projets d'investissements. La baisse prévue par rapport au budget 2022 (- 8 MCHF) et au réel 2021 (- 4 MCHF) concerne essentiellement les autres charges. La redevance d'utilisation du domaine public devrait au contraire connaître une hausse importante (+8 MCHF, soit +23%), en lien avec l'adaptation des tarifs d'utilisation du réseau électrique au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Amortissements et charges financières nettes

Il est prévu que les amortissements 2023 restent globalement stables par rapport au budget 2022 et au réel 2021. Il en sera de même pour les charges financières nettes par rapport à 2021 ; celles-ci devraient toutefois être inférieures au budget 2022 de 4 MCHF, en lien, notamment, avec la diminution des intérêts sur la différence de couverture de l'électricité.

## Investissements

Le budget 2023 prévoit 297 MCHF d'investissements, soit un montant en forte augmentation par rapport au réel 2021 (+72 MCHF) ainsi qu'au budget 2022 dans une moindre mesure (+27 MCHF). Ce niveau d'investissements doit permettre le développement et le maintien des réseaux historiques de SIG, ainsi que le développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la transition écologique.

La répartition du budget 2023 des investissements opérationnels est la suivante :

- 41 % pour le renouvellement des réseaux et ouvrages ;
- 51 % pour les énergies (et plus particulièrement 33 % pour la thermique) ;
- 8 % pour l'informatique, les bâtiments administratifs et les nouveaux secteurs de l'électricité (mobilité et microgrids).

(MCHF)	Réel 2021	Budget 2022	Budget 2023
<b>Réseaux</b>	<b>84</b>	<b>106</b>	<b>120</b>
Electricité*	40	42	47
Gaz	8	13	15
Eau potable	12	18	18
Eaux usées	15	27	33
Telecom	8	5	6
<b>Energies</b>	<b>115</b>	<b>137</b>	<b>148</b>
Thermique	82	85	95
Photovoltaïque	5	7	8
Hydraulique	3	3	4
Valorisation des déchets : Cheneviers IV	20	39	36
Valorisation des déchets : autres	3	3	4
Divers énergies	2	1	1
<b>Autres opérationnels</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>24</b>
<b>Opérationnels</b>	<b>219</b>	<b>264</b>	<b>291</b>
<b>Financiers</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Total investissements</b>	<b>225</b>	<b>270</b>	<b>297</b>

\* y compris comptage

La hausse des investissements entre le budget 2023 et le réel 2021 s'explique essentiellement par :

- Le développement des réseaux thermiques structurants, en particulier dans le cadre des programmes GeniTerre et GeniLac, avec notamment la poursuite de la réalisation de la Station de pompage du Vengeron ainsi que celle de l'ASR (l'Axe Stratégique Réseaux) ;
- Le démarrage des travaux à la station d'épuration d'Aire pour la rénovation des installations et le traitement des micropolluants, les études détaillées pour le remplacement des équipements du séchage des boues, ainsi que la poursuite des travaux à la station d'épuration de Villette.
- La poursuite de la construction de Cheneviers IV, avec la phase finale pour les éléments relatifs à la valorisation énergétique et les aménagements (génie-civil) de la zone sud de l'usine ;
- La croissance des investissements dans les nouveaux secteurs de l'électricité, tels que les compteurs intelligents pour 6 MCHF, la mobilité pour 1 MCHF et les microgrids pour 1 MCHF.